



REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE

POLICE MUNICIPALE

**CONCERNANT LE STATIONNEMENT
71 BOULEVARD DE LA MARNE
(AU DROIT D'UN DÉMÉNAGEMENT)
LE LUNDI 20 NOVEMBRE 2023**

PL/CB
APM 23/2434

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L.2122-28, L.2213-1 à L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG N°20.1300 en date du 06 juillet 2020, portant délégation de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu la décision de Monsieur le Maire DC N°22.906 en date du 23 décembre 2022,

Vu la demande présentée par l'entreprise MAGNAN Jean (SIRET N°478 299 894 00046), sise 36 avenue du Champs de Mars à 17000 LA ROCHELLE, en date du 26 octobre 2023,

Considérant la nécessité d'assurer le bon déroulement lors d'un déménagement (Madame Liliane MORIN),

ARRETE

ARTICLE 1 : *L'arrêt et le stationnement seront exceptionnellement autorisés sur l'accès privé situé au n°71 boulevard de la Marne, au droit du déménagement (suivant photo jointe), le lundi 20 novembre 2023, de 08h30 à 15h30.*

- Cet espace sera réservé au stationnement du camion de déménagement, sur une longueur de 5,50 mètres.

ARTICLE 2 : *La signalisation sera mise en place par le demandeur et le présent arrêté municipal devra être affiché.*

ARTICLE 3 : *La durée de cette occupation du domaine public donne lieu à la perception d'une redevance forfaitaire, calculée sur la base de 17,30 euros par jour lors des déménagements ou emménagements.*

ARTICLE 4 : *Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.*

ARTICLE 5 : *Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.*

Fait à ROYAN, le 27 octobre 2023



Pour le Maire
et par délégation
Le Premier Adjoint,

Didier SIMONNET

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 30 octobre 2023

71 Bd de la Marne

MISE EN LIGNE LE 30-10-2023



Royan, Nouvelle-Aquitaine

Google Street View

mars 2023

Voir plus de dates

Date de l'image : mars 2023 © 2023 Google

MACIE FORT

MAISON FORT Bâtiments

MAISONFORT

APM N°23/2034